

# INFOS MDPH11

Lettre d'information de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Aude

**N° 12 – mai 2021**

Edito de Catherine Roumagnac, Directrice de la MDPH de l'Aude :

« Cette nouvelle Lettre d'information de la MDPH vous présente notamment des extraits du rapport d'activité pour 2020, une année qui a vu le début de la crise sanitaire et qui nous a contraints à mettre en place des mesures exceptionnelles. Nos pratiques ont ainsi évolué et nous pouvons d'ores et déjà capitaliser ces nouveaux acquis. Ce fut également une année très riche en « grands chantiers » comme vous le verrez au fil de ces pages. Je remercie ici les agents de la MDPH pour leur implication professionnelle ainsi que nos partenaires sans lesquels rien ne serait possible. Vous verrez dans la partie questions / réponses sur la RAT, les PAG et les GOS, que ce riche partenariat est essentiel pour avancer ensemble et trouver des solutions pour chaque personne accompagnée.

Je vous souhaite une bonne lecture !

Je vous invite encore à respecter les consignes de sécurité sanitaire et à prendre soin de vous et de vos proches.»



Sommaire :

**La Comex du 17 mai 2021**

**Extraits du rapport d'activité MDPH 2020**

**RAT, GOS, PAG : décryptage**

**Exposition « éoliennes solaires »**

**En complément d'infos**

**Du côté des partenaires**

# LA COMEX DU 17 MAI : ORDRE DU JOUR

La Commission Exécutive du GIP / MDPH a, entre autres, traité les sujets suivants :

- La Charte des usagers utilisateurs de l'espace « particuliers » de Via

Trajectoire (pour les démarches d'inscription dans les établissements et services médico-sociaux)

- Les feuilles de route issues de la

convention CNSA/CD/MDPH 2021-2024 et MDPH 2022

- Le rapport d'activité synthétique de la MDPH pour 2020

## EXTRAITS DU RAPPORT D'ACTIVITÉ MDPH 2020

**10 602 personnes** ont déposé un dossier comportant 30 931 demandes. Le nombre de demandes déposées en 2020 a diminué par rapport à 2019 en raison notamment de l'application de l'allongement de la durée des droits.

La CDAPH a rendu **47 209 décisions** et avis, soit une augmentation de plus de 40 %. En effet, la mise en place du nouvel imprimé de demande et le déploiement du Système d'Information harmonisé (SI) favorisent une évaluation globale des droits auxquels la personne peut prétendre.

Avec l'appropriation du nouveau SI et l'adaptation des services aux contraintes de la crise sanitaire, le **délai global de traitement des demandes est passé à 3,28 mois** qui reste toujours en deçà du délai légal de 4 mois.

**Une année sous le signe des mesures sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19 : adaptation des organisations pour assurer la complète continuité des services, le maintien des droits et la maîtrise des délais.**

### Direction

- Point quotidien sur l'organisation et l'activité de la MDPH à la Présidente de la CDAPH et au DGS du Département
- Liens permanents avec les partenaires : directeurs d'ESMS, DG des associations gestionnaires, ARS, CAF, MSA, EN, CD et notamment l'ASE et la DAST, les associations, la CNSA, les directeurs de MDPH.

### Accueil Gestion des Droits

- Accueil téléphonique renforcé
- Accueil physique suspendu pendant le confinement puis sur rendez-vous
- Dématérialisation du courrier : application du zéro papier
- Structuration de l'instruction pour un traitement dématérialisé par télétravail
- Organisation des CDAPH en visioconférence sans interruption entre l'avant et l'après 1<sup>er</sup> confinement.

### Evaluation Médico-Sociale

Pendant les confinements, les visites à domicile et les convocations sont suspendues et compensées par des entretiens téléphoniques systématiques.

Des tutoriels ont été créés pour apporter un appui technique aux évaluateurs.

La pluridisciplinarité est encore renforcée selon les besoins d'évaluation.

Les procédures de travail sont également tournées vers « le zéro papier » a fortiori avec le télétravail.

L'appropriation du nouveau SI a permis de s'adapter immédiatement en assurant la continuité et la qualité de service sans délai supplémentaire pour le traitement des demandes.

Les demandes sont traitées sous le prisme de l'approche des besoins, dans une démarche de co-construction avec l'utilisateur.

### Administration Générale

Organisation des ressources humaines et du matériel :

- inventaire des équipements informatiques disponibles et commande d'équipements nécessaires
- déploiement des outils (PC portables, connexions avec les logiciels métiers)
- organisation du télétravail
- organisation des bureaux et distribution des protections sanitaires
- organisation des commissions PAG, IME et ITEP en visioconférence.

Dans le cadre de la Communauté 360 COVID lors du 1<sup>er</sup> confinement, la MDPH a coordonné le partenariat pour :

- 3 situations de sortie de Foyer de Vie vers un retour à domicile avec un plan PCH
- une sortie d'hospitalisation
- une orientation vers le secteur de la psychiatrie.

Un dialogue accru a été mis en œuvre entre la MDPH et les personnes à travers des entretiens téléphoniques systématisés, ainsi que par l'envoi d'un plan personnalisé de compensation avant CDAPH.

Le fonctionnement de la MDPH a pu être maintenu grâce à la mobilisation d'équipes très investies, qui sont « montées » en compétence, et grâce à un appui sans faille des partenaires.

Ces évolutions doivent être capitalisées.

# LES GRANDS CHANTIERS DE 2020

## Création du n° vert d'appel

Cette ligne téléphonique a été créée dès le 2 avril à destination des personnes handicapées et de leurs aidants afin de repérer les situations difficiles. 92 appels ont été recensés en avril, 33 en mai. Ce numéro d'appel, financé par le CD, porté par la MDPH et la dizaine d'écouterants mis à disposition par les ESMS, tutelles et associations, a été une préfiguration de « Communauté 360 ».

## La mise en place du nouveau Système d'Information (SI)

Le premier semestre 2020 se caractérise par une forte mobilisation de l'équipe projet et de l'ensemble des agents du GIP/MDPH en lien avec le Département et la CNSA. Au second semestre, l'équipe projet devait finaliser le déploiement du palier 1 du SI en respectant le délai imparti dans le cadre de la convention tripartite CNSA/CD/MDPH soit au 14 novembre 2020.

Cela nécessitait la mise en œuvre du Système National de Gestion des Identifiants (SNGI). Une formation/action a permis de former l'ensemble des agents instructeurs et secrétaires de CDAPH et de certifier 2136 dossiers. Depuis le 1er octobre, tous les usagers déposant une demande à la MDPH ou faisant l'objet d'un passage en CDAPH voient leur NIR certifié via le module SNGI. Cette certification est indispensable pour la mise en œuvre des flux CAF, maintien des droits et décisions pour le versement de l'AAH.

Le 8 novembre, la MDPH et le Département de l'Aude ont lancé auprès de la CNSA la procédure de validation des indicateurs d'usage du SIMDPH permettant de clôturer le déploiement du palier 1 dans le délai imparti.

## La territorialisation de la MDPH

Ce projet a démarré en janvier 2020 et a pu aboutir dès le mois de novembre avec la première permanence. Ce déploiement sur 7 sites s'est fait à moyens humains constants, 1 journée par mois, à intervalle régulier, y compris pendant

les vacances scolaires. Il a nécessité la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la MDPH, mais également des Maisons des Solidarités (MDS) afin d'organiser les présences sur site en fonction des besoins de la population ainsi que des attentes des travailleurs sociaux du Département.

Les objectifs :

- Rapprocher les services de la MDPH de la population handicapée
- Faciliter les déplacements des bénéficiaires de la PCH en rapprochant les lieux de convocation de leur domicile
- Renforcer les partenariats avec les professionnels des territoires
- Analyser les besoins de déploiement sur le territoire.

## Scolarité

Depuis 2015, la MDPH de l'Aude déploie chaque année un plan d'anticipation de la rentrée scolaire afin d'éviter toute rupture de droit pour des élèves bénéficiant d'aménagements ou d'orientations spécifiques liés à leur scolarité. Le partenariat établi avec les services de l'Education Nationale (DSDEN 11) et du Département (pour le transport des élèves handicapés) permet ainsi d'assurer un repérage des situations concernées, d'accompagner les familles dans leurs démarches, de répondre aux demandes déposées avant la rentrée scolaire suivante et d'anticiper les moyens nécessaires.

## Soutien à l'enquête de satisfaction des usagers

Le soutien à cette campagne de communication s'est fait par la sollicitation directe des personnes se présentant à l'accueil physique MDPH par un agent dédié et diffusion d'imprimés avec l'envoi des notifications.

Au total, 1083 personnes ont renseigné cette enquête durant le dernier trimestre de l'année 2020.

## Parcours RAT

Depuis 2016, toutes les situations complexes font l'objet, à la demande de l'utilisateur ou de son représentant légal et en sa présence, d'une analyse de la situation en fonction

des éléments fournis, éventuellement d'un Groupe Opérationnel de Synthèse, et de la rédaction d'un Plan d'Accompagnement Global.

Au 31/10/2020, 163 personnes relevaient du dispositif RAT. Elles étaient 208 en 2019, 153 en 2018, 95 en 2017 et 16 en 2016.

Depuis 2018, la mise en place des commissions IME / ITEP / adultes organisées par la MDPH pour étudier directement avec les établissements les situations prioritaires, ainsi que la rédaction de PAG sans GOS (12 cas) ont permis de diminuer de près de 59% le nombre de GOS organisés sur 2020.

On assiste également pour cette période à une baisse globale du nombre de situations (- 22 %) qui peut s'expliquer en partie par la situation sanitaire.

En 2020, les situations « enfants » représentent 54,6 % du total, contre 45,4 % de situations concernant des adultes (40 % en 2019).

Les partenariats mis en place et l'accompagnement de proximité ont permis la clôture de 52 situations en 2020, 33 enfants et 19 adultes, ce qui représente 32% de l'ensemble des situations en cours sur 2020. La RAT montre la force du partenariat ; elle apporte une plus grande proximité et permet d'harmoniser le suivi des admissions.

## Les 1es Assises Audoises du handicap

250 personnes ont participé à cette journée d'échanges le 30 janvier 2020. Elle était organisée sur la base de la Conférence Nationale du Handicap et a permis de faire le point sur les dernières avancées relatives à la prise en compte du handicap avec les usagers et les partenaires de la MDPH. Il s'agissait notamment d'établir un dialogue entre les personnes et les administrations (dont la MDPH), et de prendre en compte la parole et les souhaits des usagers et de leurs représentants.

# RAT, GOS, PAG : DÉCRYPTAGE...

## C'est quoi la RAT ?

La « Réponse Accompagnée pour Tous » fait suite au rapport « Zéro sans solution » de Denis Piveteau et à la « mission Marie-Sophie Desaulle ». Elle est actée dans la Loi de modernisation de notre système de santé, votée le 26 janvier 2016, article 89.

Elle a été mise en place dès fin 2015 dans 23 MDPH pionnières - dont l'Aude faisait partie - et étendue ensuite à toutes les MDPH au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Elle comporte 4 axes :

- **le dispositif d'orientation permanent** dans lequel la MDPH assemble les partenaires, organise les Groupes Opérationnels de Synthèse (GOS), rédige et assure le suivi des engagements du Plan d'Accompagnement Global (PAG).  
3 critères cumulatifs sont nécessaires pour un dossier :
  - L'utilisateur ou son représentant légal fait une demande
  - La personne concernée constitue un danger pour elle-même ou son entourage et/ou est en risque de rupture (situation critique)
  - Elle bénéficie d'une orientation en établissement en cours de validité non mise en œuvre (des dossiers d'admission ont été déposés dans les établissements médico-sociaux)
- **une réponse territorialisée** par le repérage des besoins qui alimente le diagnostic territorial et contribue à l'évolution de l'offre médico-sociale
- **la prise en compte de la parole des personnes concernées** : création du Comité des usagers en 2017, installation des permanences des acteurs du handicap dans les locaux de la MDPH, organisation de réunions publiques d'information et de journées thématiques.
- **le repérage des bonnes pratiques, leur diffusion et l'accompagnement au changement.**

## C'est quoi un GOS ?

Le Groupe Opérationnel de Synthèse réunit tous les acteurs en lien avec la personne concernée. Il est toujours organisé **en présence de la personne concernée** et/ou de son représentant légal. Les partenaires présentent les éléments d'informations qui vont permettre de **trouver des solutions et d'établir un emploi du temps** pour la personne. Les engagements de chaque partenaire et/ou financeur sont rédigés dans le Plan d'Accompagnement Global.

## C'est quoi un PAG ?

Le Plan d'Accompagnement Global est le document qui liste les solutions proposées, soit par la Commission PAG, soit par le GOS. Un coordonnateur de parcours, externe à la MDPH, ainsi qu'un référent interne sont nommés à chaque PAG afin de faire les liens entre la personne et les différents partenaires concernés.

## Comment se passe la procédure PAG ?

Pour faire une demande de PAG, il faut :

- avoir une orientation en établissement médico-social
- plusieurs refus d'accueil en établissement
- être dans la situation où la personne concernée se met en danger ou met en danger autrui
- une demande écrite à la MDPH par la personne ou son représentant légal.

La MDPH accuse réception de la demande, procède aux vérifications administratives et à une analyse médicale et sociale de la situation.

Une fois par mois, la **commission PAG**, composée de la Directrice de la MDPH et des référents administratifs et médico-sociaux, se réunit pour décider de la pertinence de l'organisation d'un GOS. On peut mettre en place un PAG sans nécessairement organiser un GOS, quand les partenaires s'accordent avec la personne sur la proposition de solutions.

Les engagements de chaque partenaire sont repris dans un courrier qui leur est adressé par la MDPH.

Il convient d'actualiser le PAG quand un partenaire communique un changement ; cette actualisation, validée par la MDPH, est également envoyée à tous les partenaires concernés, comme à la famille.

Une nouvelle réunion de suivi est prévue à 3, 6, 9 ou 12 mois.

Le PAG est **clôturé une fois l'orientation cible atteinte.**

# EXPOSITION : DES EOLIENNES A ÉNERGIE SOLAIRE !

Un groupe de jeunes de l'IME APAJH de Pépieux a réalisé la maquette d'un parc éolien qui est exposée en ce moment à la MDPH.

Cette impressionnante réalisation nécessite un emplacement ensoleillé car les éoliennes fonctionnent ...à l'énergie solaire !

L'exposition finira en juillet pour que chaque concepteur puisse emporter son éolienne au soleil des vacances.



## EN COMPLÉMENT D'INFO

### Rapport d'activité 2020 de la CNSA

Dans son [rapport d'activité pour l'année 2020](#), la Caisse Nationale de la Solidarité et de l'Autonomie (CNSA) rappelle les priorités de son activité pendant la crise sanitaire : veiller à la continuité de

l'accompagnement et des droits, en lien avec les Agences Régionales de Santé (ARS), les Conseils départementaux et les MDPH, et soutenir l'ensemble des acteurs médico-sociaux dans le

contexte de la crise. La CNSA détaille également ses missions, ses équipes, son budget, le Conseil de gouvernance, le conseil scientifique, les partenaires et relais territoriaux.

## PCH : changement du mode de rétribution de l'aide à la personne employée en mode mandataire ou en emploi direct

Vous bénéficiez de la PCH aide humaine et vous rémunérez une aide à la personne en « emploi direct » ou en « mandataire » : le Département, organisme payeur de la PCH et de l'APA, met en place le dispositif « Chèque

Autonomie de l'Aude », sous la forme de CESU, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021.

Ce changement ne modifie pas le plan d'aide ni son montant. Les chèques sont nominatifs et vous seront envoyés tous les mois par

courrier postal. Vous les utilisez pour régler le salaire de votre intervenant qui s'est inscrit au Centre de Remboursement des CESU.

Pour toute information : [asg@aude.fr](mailto:asg@aude.fr) ou 04-68-11-81-68

## Journée nationale des consultations dédiées « Handicaps »

L'association SOFCODH organise sa 3<sup>e</sup> [Journée nationale](#) des consultations dédiées Handicaps en 100% digital les **16 et 17 juin**.

Ce rendez-vous sur l'évaluation de la douleur et l'habitation aux soins s'adresse aux **professionnels** impliqués dans l'accueil, la prise en

charge et les soins auprès des personnes en situation d'handicap ainsi qu'aux **familles** de patients.

# DU CÔTÉ DES PARTENAIRES

## Run & Trail APF France Handicap du 4 au 6 juin partout en France

- ✓ choisissez le lieu et la distance (de moins de 10 km ou jusqu'à 20)
- ✓ courez ou marchez
- ✓ en équipe : partagez l'événement au sein de votre entreprise et constituez votre équipe
- ✓ ou individuellement

Les frais d'inscription se font sous forme de dons libres versés aux délégations APF France handicap.

**Inscrivez-vous ici** pour cette course solidaire et inclusive !

## Sorties accessibles à tous, pour découvrir les merveilles naturelles de l'Aude

Le Département propose 140 visites et activités gratuites organisées par Gée Aude (Groupe d'Etude à l'Environnement) et le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, dont 10 sorties avec des joëlettes.



Pour bénéficier d'un joëlette, l'inscription est obligatoire auprès de Anne Canovas au 0768283366 ou [info@geeaude.org](mailto:info@geeaude.org)



## EXPOSITION

### Arts APAJH Aude

du 15 au 19 juin  
à la Chapelle des Dominicaines  
17 rue de Verdun à Carcassonne

Exposition des foyers de Capendu, Saissac et Laroque de Fa, des SAMSAH de Carcassonne et Narbonne, et de l'atelier Main dans la Main de la MIC de Carcassonne

**Du 15 au 19 juin 2021**  
Chapelle des Dominicaines, 17 rue de Verdun à Carcassonne  
10 h / 12h30 et 13h30 / 18h - le samedi uniquement le matin  
Renseignements : 06 43 08 53 68  
Avec l'aide et le soutien de la Mairie de Carcassonne

APAJH Aude  
CARCASSONNE Parisoise Mondial

## La Maison de Farandole propose « le café des parents »

les deux premiers mardis de chaque mois de 9h à 11h pour une matinée de discussion autour d'une thématique.

3 sujets sont proposés actuellement sur le Facebook de La Maison de Farandole :

- Les émotions dans la famille au temps de la Covid
  - Les écrans : pas facile de dire stop!
  - Frère et sœur, comment trouver sa place?
- Tous les parents ou référents d'enfants de tout âge sont les bienvenus.

Prochains rendez-vous le **1<sup>er</sup>** et **8 juin**  
au **43 rue Jules Sauzède** à Carcassonne.

Pour plus de renseignements : 06 62 07 15 66 ou [natachafeurich@orange.fr](mailto:natachafeurich@orange.fr)

**MDPH de l'AUDE** 18 rue du Moulin de la Seigne 11855 CARCASSONNE cedex 9

0800 77 77 32

[mdph@aude.fr](mailto:mdph@aude.fr)